

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ

Séance du Jeudi 27 Février 2025 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 61  
 Nombre de membres présents : 48  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : 8  
 Nombre de membres excusés : 2  
 Nombre de membres absents : 3

Date de convocation :  
 21 février 2025

Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité et publication par la  
 mise en ligne sur le site internet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250227-D2025-1-1-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025  
 Publication : 12/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**Objet : Contrat de territoire 2023-2027 avec la Région Normandie**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD		M. Arnaud BREARD			
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	47	1	8	2	3
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			48		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			56		

**M. Régis DELIQUAIRE, Vice-Président en charge du pilotage, suivi et animation des politiques territoriales contractuelles, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-911 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, définissent une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions,

Vu la délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 20 juin 2022, adoptant, pour la période 2023-2027, la poursuite de la politique régionale contractuelle en faveur des territoires normands,

Considérant que l'Intercom de la Noireau et ses communes maîtres d'ouvrage sont éligibles à l'inscription de projets dans le Contrat de territoire 2023-2027,

Considérant que dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région Normandie soutient les projets d'investissement structurant visant à :

- Renforcer l'attractivité normande, au travers de son développement économique et l'améliorer du cadre de vie, tout en accompagnant et en accélérant les transitions écologique, énergétique, climatique et numérique du territoire,
- Conforter les centralités normandes pour favoriser leur attractivité,
- Poursuivre l'amélioration de l'offre de services aux normands au travers du développement d'un maillage adapté, notamment en zones rurales,
- Préparer les territoires du futur en accompagnant les transitions écologique, énergétique, climatique, numérique et démographique,

Considérant le processus d'élaboration du contrat de territoire qui a débuté par un recensement des projets communautaires et communaux. Les projets ont ensuite fait l'objet de fiches actions rédigées par les maîtres d'ouvrage qui ont été transmises aux services de la Région.

Des comités techniques ont été organisés afin d'échanger sur l'éligibilité des fiches actions.

La maquette du contrat de territoire, jointe en annexe de la présente délibération, a été figée à la suite de la réunion conclusive qui s'est tenue le 6 janvier 2025, en présence de Monsieur Guy LEFRAND, Vice-Président de la Région Normandie, en charge de l'aménagement du territoire et de la ruralité, de Mme Catherine GOURNEY LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau ainsi que des maires des communes concernées par les fiches actions.

Considérant que les projets suivants sont inscrits au contrat de territoire 2023-2027 :

- Requalification des espaces publics du parc d'activités Le Gast à Vire Normandie (commune déléguée de Vire)
- Redynamisation Nord du centre-bourg de Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) : phase 1
- Aménagement de la traverse du bourg de Landelles-et-Coupigny
- Aménagement de l'espace public de la partie ouest du centre-bourg de Bény-Bocage (Souleuvre-en-Bocage)
- Aménagement du bourg d'Estry (Valdallière)
- Programme de modernisation des commerces en centre bourg (programme Acte)
- Création d'un équipement sportif à Campagnolles
- Rénovation des vestiaires du Stade Pierre Compte à Vire Normandie
- Rénovation énergétique du bâtiment Le Chevrel à Vire Normandie
- Travaux d'extension et d'amélioration énergétique du pôle de santé libéral et ambulatoire de Vire Normandie
- Extension du cinéma Le Basselin à Vire Normandie.

Considérant que le montant prévisionnel de ces projets est établi à **19 145 733 € HT**, répartis entre les partenaires de la manière suivante :

- Intercom de la Vire au Noireau et les communes maîtres d'ouvrage, pour un montant prévisionnel de 5 965 861 €
- La Région Normandie pour un montant prévisionnel de 3 191 650 € (dont 2 240 200 € de Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire - FRADT)
- Les autres financeurs (Etat, Europe, Département...) pour un montant estimé de 9 863 222 €.

Considérant qu'à l'initiative de la communauté de communes, le contrat de territoire pourra faire l'objet de deux révisions sur sa durée, la seconde devant être engagée au plus tard le 31 décembre 2026.

**Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 12 février 2025, il est donc proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :**

- Approuver le contrat de territoire et la **maquette financière annexée** couvrant la période 2023-2027,

- Habilitier Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la **convention partenariale d'engagement territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) dont le projet est joint en annexe**,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions financières qui s'y rapportent ou tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>56</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
 Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS  
 Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
 Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.


